



Fiche d'inscription



CHAMPIONNAT DE MEUTES DE CHIENS COURANTS 2019

AULON-BOISSEDE- ST ELIX LE CHATEAU

Les 16, 17, 23, 24 Février, les 2 et 3 Mars

A retourner dûment remplie Avant le Mercredi 6 février 2019, dernier délai

à Marc MORAS, 254 chemin Saint Martin, 31370 SAJAS

Nom de la meute :

Nom du propriétaire : N° adhérent Harloup 2019 :

☰ Adresse :

☎ 0 _ _ _ _ _ ☎ 0 _ _ _ _ _ Email :

Si plusieurs propriétaires :

Autre propriétaire : N° adhérent Harloup 2019 :

☰ Adresse :

☎ 0 _ _ _ _ _ ☎ 0 _ _ _ _ _ Email :

Autre propriétaire : N° adhérent Harloup 2019 :

☰ Adresse :

☎ 0 _ _ _ _ _ ☎ 0 _ _ _ _ _ Email :

Dans la mesure des places disponibles, veuillez indiquer si vous avez des préférences de passage sur 2 des 4 jours de qualification : *indiquez choix 1 et 2 dans les cases souhaitées*

16 février (Aulon)

17 février (Aulon)

23 février (Boissede)

24 février (Boissede)

Pour connaître la date de passage de votre meute, il vous appartient :

- Soit de consulter le site internet d'Harloup: www.harloup.fr
- Soit de téléphoner, à [Marc MORAS : N° 07 87 38 02 66](tel:0787380266)

Merci de respecter le créneau horaire 20h00/22h00

Montant de l'engagement: (à verser lors de l'inscription Chèque libellé à l'ordre d'HARLOUP)

- 40€ pour tous les adhérents Harloup déjà à jour de cotisation 2019.
- 60€ (40€ d'inscription + 20€ adhésion), pour tout adhérent n'étant pas à jour de cotisation 2019. (fiche d'adhésion à remplir et à joindre impérativement)

Une feuille d'engagement sans n° d'adhérent 2019 ou non accompagnée du bulletin d'adhésion et de son règlement ne sera pas pris en compte.

Limitation du nombre de chiens : Minimum : 6 Maximum : 10

Conformément à la réglementation en vigueur (Arrêté ministériel):

- Le nom des chiens vaccinés et le n° de tatouage doivent figurer obligatoirement sur la fiche d'inscription.
- Le jour de chasse, tous les chiens devront être munis d'un collier au nom du propriétaire.

N°	Nom des chiens	N° de tatouage	N°	Nom des chiens	N° de tatouage
1			6		
2			7		
3			8		
4			9		
5			10		

HARLOUP décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou mort des chiens participants. Les propriétaires des meutes étant seuls responsables des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens.

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Retrouvez les possibilités d'hébergements sur notre site : www.harloup.fr

Appel des meutes à 7h15 / Début du Tirage au sort à 7h30

Concours jeunes (- de 16 ans) :
Engagement gratuit pour les jeunes

La meute inscrite au concours adultes participera à l'épreuve des jeunes : O oui O non
Si oui, nom/prénom du ou des participant(s) jeunes :

.....

veuillez indiquer si vous avez des préférences de passage sur 2 des 4 après midi :
indiquez choix 1 et 2 dans les cases souhaitées

16 février (Aulon) 17 février (Aulon) 23 février (Boissede) 24 février (Boissede)